Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1291

Artikel: Réforme du gouvernement : les labyrinthes de l'administration fédérale
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015027

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les labyrinthes de l'administration fédérale

Ambition au départ, modestie à l'arrivée. C'est le constat final qui ressort à l'issue du processus de réforme gouvernementale. Or une approche transversale et coordonnée des dossiers est plus que jamais nécessaire.

L'INTENTION EST AMBITIEUSE. Pourtant la nouvelle étape de la réforme gouvernementale décidée par le Conseil fédéral reste bien modeste.

L'intention d'abord: simplifier les procédures, rendre plus homogène l'organisation administrative et créer de nouvelles collaborations pour améliorer les prestations publiques. Après trois ans de réflexion interne et avec l'appui d'un consultant chèrement payé, l'exécutif s'est péniblement mis d'accord sur un projet minimaliste. Kaspar Villiger n'a pas caché qu'il a dû négocier ferme avec ses collègues pour parvenir à faire bouger quelques pièces du puzzle administratif. Certes la recherche est maintenant localisée dans deux départements au lieu de quatre. Et le département mammouth de l'intérieur se trouve quelque peu allégé. Mais c'est celui des transports, des communications et de l'énergie qui devient le poids lourd.

Bien sûr, on peut imaginer des départements mieux équilibrés en terme de charge de travail. Mais tous les calculs et tous les scénarios se heurteront toujours au chiffre sept. Car c'est dans cette limitation que réside le nœud du problème. Si encore les conseillers fédéraux avaient pu se décharger de dossiers importants sur des secrétaires d'Etat. Le peuple, qui croit toujours dans les vertus de la simplicité, n'en a pas voulu.

Dans ces conditions, la solution qui consiste à élargir le collège gouvernemental à 9 ou 11 membres ou à créer un directoire restreint – 3 à 5 membres – auquel seraient subordonnés des ministres ne peut plus être écartée longtemps encore.

Il est encore un autre problème, rarement évoqué, celui de la gestion départementale des affaires publiques. La complexité des problèmes à résoudre, leur caractère de plus en plus transnational mettent à rude épreuve le découpage en dicastères qui sont autant de principautés jalouses de leurs prérogatives. Aujourd'hui la gestion par dossier doit prendre le pas sur la défense du territoire administratif. Cette approche plus transversale des affaires publiques ne paraît pas envisageable sans un renforcement de la fonction présidentielle (voir *DP* 1288, «Il n'y a plus de pilote dans le cockpit»). *jd*

Arrestation d'une militante après une échauffourée autour de la colonne Nelson, à Trafalgar square.
L'émancipation des femmes, dossiers du 20e siècle, Rencontre, 1970